

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 21 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-01 : Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Commune

Le compte de gestion est la comptabilité faite par le trésorier et qui correspond au centime près à noter comptabilité compte tenu des contrôles effectués tout au long de l'année.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée,

Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bomblet,
<u>Date d'affichage :</u> 21 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-02 : Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Lotissement de la Vigne

Le compte de gestion est la comptabilité faite par le trésorier et qui correspond au centime près à noter comptabilité compte tenu des contrôles effectués tout au long de l'année.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée,

Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bomblet

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 21 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-03 : Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Assainissement

Le compte de gestion est la comptabilité faite par le trésorier et qui correspond au centime près à noter comptabilité compte tenu des contrôles effectués tout au long de l'année.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée,

Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 21 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-04 : Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Production d'Énergie

Le compte de gestion est la comptabilité faite par le trésorier et qui correspond au centime près à noter comptabilité compte tenu des contrôles effectués tout au long de l'année.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée,

Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 21 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 9	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-05 : Approbation du compte administratif 2022 – Budget commune

Sous la présidence de Madame Michèle Rousseau, conseiller en chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget de la commune qui s'établit ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		II	
		A	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 633 808,81	G 657 354,87
	Section d'investissement	B 89 376,51	H 215 025,98
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 285 912,09 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 92 559,02 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D 815 744,34	= G+H+I+J 1 158 292,94
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 258 041,05	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 258 041,05	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 633 808,81	= G+I+K 943 266,96
	Section d'investissement	= B+D+F 439 976,58	= H+J+L 215 025,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 073 785,39	= G+H+I+J+K+L 1 158 292,94

Hors de la présence de Monsieur Hugues BOMBLED, Maire, le Conseil Municipal approuve par à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget de la commune.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 21 mars 2023	<u>Étaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 9	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-06 : Approbation du compte administratif 2022 – Budget lotissement de la Vigne

Sous la présidence de Madame Michèle Rousseau, conseiller en chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 du budget du lotissement de la Vigne qui s'établit ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	33 589,81	G	33 589,81
	Section d'investissement	B	33 589,81	H	33 589,81
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	5 465,81	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	17 016,48
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	72 645,43	= G+H+I+J	84 196,10
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	39 055,62	= G+I+K	33 589,81
	Section d'investissement	= B+D+F	33 589,81	= H+J+L	50 606,29
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	72 645,43	= G+H+I+J+K+L	84 196,10

Hors de la présence de Monsieur Hugues BOMBLED, Maire, le Conseil Municipal approuve par à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget du lotissement de la Vigne.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 21 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 9	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-07 : Approbation du compte administratif 2022 – Budget assainissement

Sous la présidence de Madame Michèle Rousseau, conseiller en chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 du budget assainissement qui s'établit ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	39 071,86	G	53 805,01	G-A	14 733,15
	Section d'investissement	B	20 668,58	H	20 769,42	H-B	100,84

		DEPENSES		RECETTES	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	122 998,90 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	29 112,13 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	59 740,44	Q=	226 685,46	=Q-P	166 945,02
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	14 440,78	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		14 440,78	= K+L	

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	39 071,86	= G+I+K	176 803,91	137 732,05	
	Section d'investissement	= B+D+F	35 109,36	= H+J+L	49 881,55	14 772,19	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	74 181,22	= G+H+I+J+K+L	226 685,46	152 504,24	

Hors de la présence de Monsieur Hugues BOMBLED, Maire, le Conseil Municipal approuve par à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget assainissement.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 21 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 9	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-08 : Approbation du compte administratif 2022 – Budget Production d’Energie

Sous la présidence de Madame Michèle Rousseau, conseiller en chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 du budget Production d’Energie qui s’établit ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	5 250,46	G	7 063,44	G-A	1 812,98
	Section d'investissement	B	3 238,17	H	3 081,33	H-B	-156,84

		DEPENSES		RECETTES	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	6 867,50 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	761,33 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	9 249,96	Q=	17 012,27	=Q-P	7 762,31
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	5 250,46	= G+I+K	13 930,94		8 680,48
	Section d'investissement	= B+D+F	3 999,50	= H+J+L	3 081,33		-918,17
	TOTAL CUMULE	=	9 249,96	=	17 012,27		7 762,31
		A+B+C+D+E+F		G+H+I+J+K+L			

Hors de la présence de Monsieur Hugues BOMBLED, Maire, le Conseil Municipal approuve par à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget Production d’Energie.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bomblet,
<u>Date d'affichage :</u> 21 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-09 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget principal

Après avoir adopté le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget principal :

Section d'investissement : 33 090.45 €
Section de fonctionnement : 84 507.55 €

Affectation au compte 001 (RI) : 33 090.45 €
Affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit (RI) : 224 950.60 €
Affectation en report à nouveau au compte 002 (RF) : 84 507.55 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bomblet

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 21 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-10 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Production d'Énergie

Après avoir adopté le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget Production d'Énergie :

Section d'investissement : - 918.17 €
Section de fonctionnement : 8 680.48 €

Affectation au compte 001 (DI) : 918.17 €
Affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit (RI) : 918.17 €
Affectation en report à nouveau au compte 002 (RF) : 7 762.31 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bomblet,
<u>Date d'affichage :</u> 21 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-11 : Approbation du budget primitif 2023 – Budget principal

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget principal primitif 2023 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	976 349.39 €	976 349.39 €
Section d'investissement	2 016 013.22 €	2 016 013.22 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bomblet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 21 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-12 : Approbation du budget primitif 2023 – Budget lotissement de la Vigne

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget lotissement de la Vigne primitif 2023 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	59 423.46 €	59 423.46 €
Section d'investissement	59 423.46 €	59 423.46 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bomblet,
<u>Date d'affichage :</u> 21 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-13 : Approbation du budget primitif 2023 – Budget Assainissement

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget assainissement_primitif 2023 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	184 732.05 €	184 732.05 €
Section d'investissement	632 583.40 €	632 583.40 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bomblet

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 21 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-14 : Approbation du budget primitif 2023 – Budget Production d’Energie

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Production d'Energie primitif 2023 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	13 762.31 €	13 762.31 €
Section d'investissement	4 328.17 €	4 328.17 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 24 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-15 : Prêt moyen terme - budget assainissement

Afin de financer le projet assainissement « Réhabilitation et restructuration du réseau existant – renforcement du réseau », Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire donne également lecture des différentes propositions d'emprunt reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt à taux fixe auprès du Crédit Agricole d'un montant de 77 800 €, avec les caractéristiques financières suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt : 77 800 €.
- ✓ Durée de l'amortissement : 10 ans
- ✓ Taux d'intérêt : 3,88 %.
- ✓ Echéances : Constantes - Annuelle.
- ✓ Frais de dossier : 100 €
- ✓ Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 24 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-16 : Prêt court terme relais subventions - budget assainissement

Afin de financer le projet assainissement « Réhabilitation et restructuration du réseau existant – renforcement du réseau », Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire donne également lecture des différentes propositions d'emprunt reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter un prêt relais à taux révisable FC TVA et subventions auprès du Crédit Agricole d'un montant de 221 000 €, avec les caractéristiques financières suivantes :

- ✓ **Montant de l'emprunt :** 221 000 €.
- ✓ **Durée de l'amortissement :** 24 mois dont 21 mois de différé d'amortissement du capital
- ✓ **Taux d'intérêt :** E3MM + 0,70 % soit 3,338 %.
- ✓ **Echéances :** Constantes - Trimestrielles
- ✓ **Frais de dossier :** 250 €
- ✓ **Modalités de déblocage :** total dans les 3 mois

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : MAIRIE@ROUESSE-VASSE.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 14 mars 2023	L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bomblet,
<u>Date d'affichage :</u> 24 mars 2023	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Clémentine Vérien, Michèle Rousseau, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, Benoit Haté, Frédéric Goupille, Françoise Verhaeghe et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Sylvain Allaine Françoise Verhaeghe et Gérald Bernard <u>Absent(s) :</u> Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Alain Debieu a été élu secrétaire de séance.

20232003-17 : Création d'un regroupement pédagogique intercommunal

Vu la réunion du 9 novembre 2022, avec la participation de l'inspecteur de la circonscription, les élus de Parennes et de Rouessé-Vassé, les directeurs des deux écoles, les représentants des parents d'élèves,

Vu le compte-rendu du conseil d'école de Rouessé-Vassé en date du 15 décembre 2022 ainsi que celui de l'école de Parennes du 10 janvier 2023 émettant un avis favorable au projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Vu la délibération du conseil municipal de Parennes émettant un avis favorable pour la mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Rouessé-Vassé.

Considérant l'effectif prévisionnel du nombre d'élèves de l'école de Rouessé-Vassé pour la rentrée scolaire 2023/2024,

Considérant que le R.P.I. est une solution afin de palier le faible effectif d'élèves par école ou le manque de structure,

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote par :

9 POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION

pour la mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) entre Rouessé-Vassé et Parennes et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bomblet